



Rompre un compromis et récupérer son argent

Par **moiperdu**, le **19/10/2008** à **22:26**

j'ai signé un compromis d'achat (je suis l'acheteur) pour une maison avec une piscine. 2 mois 1/2 après mon notaire me fait savoir que la piscine est illégale... il me précise qu'elle existe depuis plus de 10 ans mais son permis de construire a été refusé et le sera toujours car dans une zone agricole que pénalement je ne risque rien mais que je pourrais jamais faire d'extension à la maison, ni me raccorder au tout à l'égout que je serais responsable en cas de gros problème genre mouvement du sol ou autre. et de régler les taxes non payées. J'ai acheté cette maison pour la piscine et dans l'idée de demander un agrandissement. Je ne veux pas vivre avec ces risques sur les épaules, je ne veux pas remblayer bref je ne veux plus cette maison. mais la clause de rupture autorisée n'est que pour le prêt. l'agence prend une somme énorme pour cette vente. mes questions sont : *l'agence avait elle le droit de me vendre un bien illégal ? n'avait elle pas l'obligation de contrôler que tout était légal ? et si elle le savait ne devait pas me le dire ? je me sens abusée. j'ai écrit au notaire pour lui dire que je voulais la rupture de ce compromis et la restitution de mon argent. que croyez vous qu'il va se passer ? Une dernière question TRES IMPORTANTE : comment dois je procéder légalement et rapidement pour récupérer mon argent si personne ne se manifeste suite à mes LAR envoyées en plus du notaire à l'agence et au vendeur. merci beaucoup de votre aide